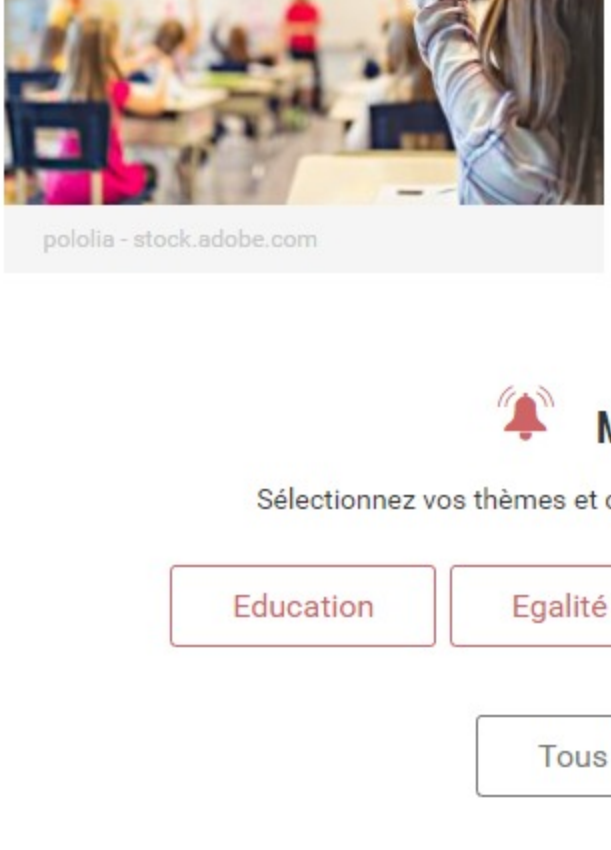


# Ségrégation scolaire : ce que révèle l'indice de position sociale (IPS)

Publié le 24/10/2022 • Par [Jérémy Fichaux](#) [Michèle Foin](#) • dans : [À la une](#), [A la Une Education et Vie scolaire](#), [Actu expert Education et Vie scolaire](#), [France](#)



**Après une longue obstruction, le ministère de l'Éducation nationale a été contraint de publier l'indice de position sociale des écoles et collèges. Une série de données qui jette une lumière crue sur les inégalités sociales du système scolaire français.**

## MA GAZETTE

Sélectionnez vos thèmes et créez votre newsletter personnalisée

- Education
- Egalité des chances
- Open data
- Tous les thèmes

Condamné le 13 juillet 2022 par le tribunal administratif de Paris, à transmettre les données relatives à l'indice de position sociale des collèges et des écoles, le ministère de l'Éducation nationale s'est finalement exécuté début octobre, après deux années d'entêtement<sup>(1)</sup>. Les données 2021-2022 sont désormais disponibles par [école](#)<sup>(2)</sup> et par [collège](#) sur le site open data de l'Éducation nationale.

Le ministère craignait en effet que la transparence sur ces informations ne renforce le phénomène d'évitement scolaire des écoles et collèges à l'indice le plus bas.

## Comment est construit cet indice ?

De fait, l'IPS permet de décrire les inégalités sociales à l'école mais surtout, de savoir si les élèves sont en moyenne issus d'un milieu social favorable à la réussite scolaire. Diplôme des parents, conditions matérielles, capital et pratiques culturelles... sont ainsi synthétisés et rapportés à la profession et catégorie sociale des parents (PCS).

La valeur de l'IPS de chaque élève est donc d'autant plus élevée que les PCS des parents sont considérées favorables à la réussite scolaire de l'élève. Inversement, plus il est faible, plus les élèves proviennent d'un milieu social défavorisé.

L'IPS communiqué par le ministère correspond à la moyenne des IPS de tous les élèves de l'établissement. Ce jeu de données ne permet pas, en revanche, de mesurer le degré de mixité sociale des établissements proches de la moyenne, puisque l'on ne connaît pas la dispersion de l'indice (écart type) au sein de chaque établissement. Il permet par contre de bien cerner la population des établissements situés dans les extrêmes.

## Des écarts de un à trois pour les écoles comme pour les collèges

L'indice moyen pour les écoles élémentaires (public et privé confondus), en 2021-2022 est de **102,77**. Mais il varie de un à trois, montrant l'étendue des inégalités sur le territoire français.

Il passe ainsi de **49,6** pour une école de Maripasoula en Guyane, à **155,6** pour une école élémentaire publique de Buc dans les Yvelines.

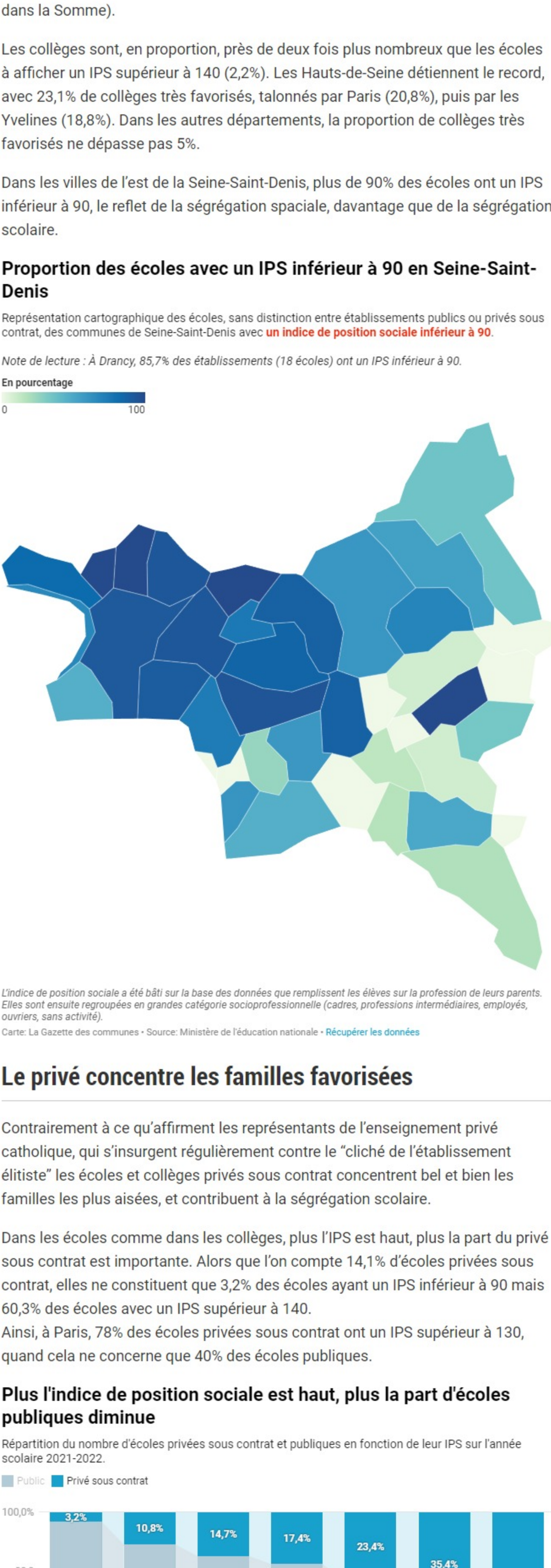
Si, près de 20% des écoles en France ont un IPS inférieur à 90, certains territoires concentrent les inégalités beaucoup plus que d'autres. En France Métropolitaine, c'est la Seine-Saint-Denis qui détient le record, avec 61% des écoles élémentaires en deçà d'un IPS de 90. Viennent ensuite les départements du nord de la France : la Somme, le Nord, le Pas-de-Calais, l'Aisne et les Ardennes, avec près de 40% des écoles dans ce cas.

A l'autre bout du spectre, seul 1,2% des écoles affichent un IPS supérieur à 140. Des écoles qui sont particulièrement nombreuses à Paris, et dans l'Ouest parisien. Paris en compte en effet 15,5%, les Yvelines, 14,4% et les Hauts-de-Seine 14,1%. Tous les autres départements en dénombrent moins de 4%.

## Dans quels départements, la proportion d'écoles avec un IPS inférieur à 90 est-elle la plus importante ?

Représentation cartographique des écoles, sans distinction entre établissements publics ou privés sous contrat, de France Métropolitaine avec **un indice de position sociale inférieur à 90**.

Note de lecture : En Seine-Saint-Denis, 61% des établissements (294 écoles) ont un IPS inférieur à 90.



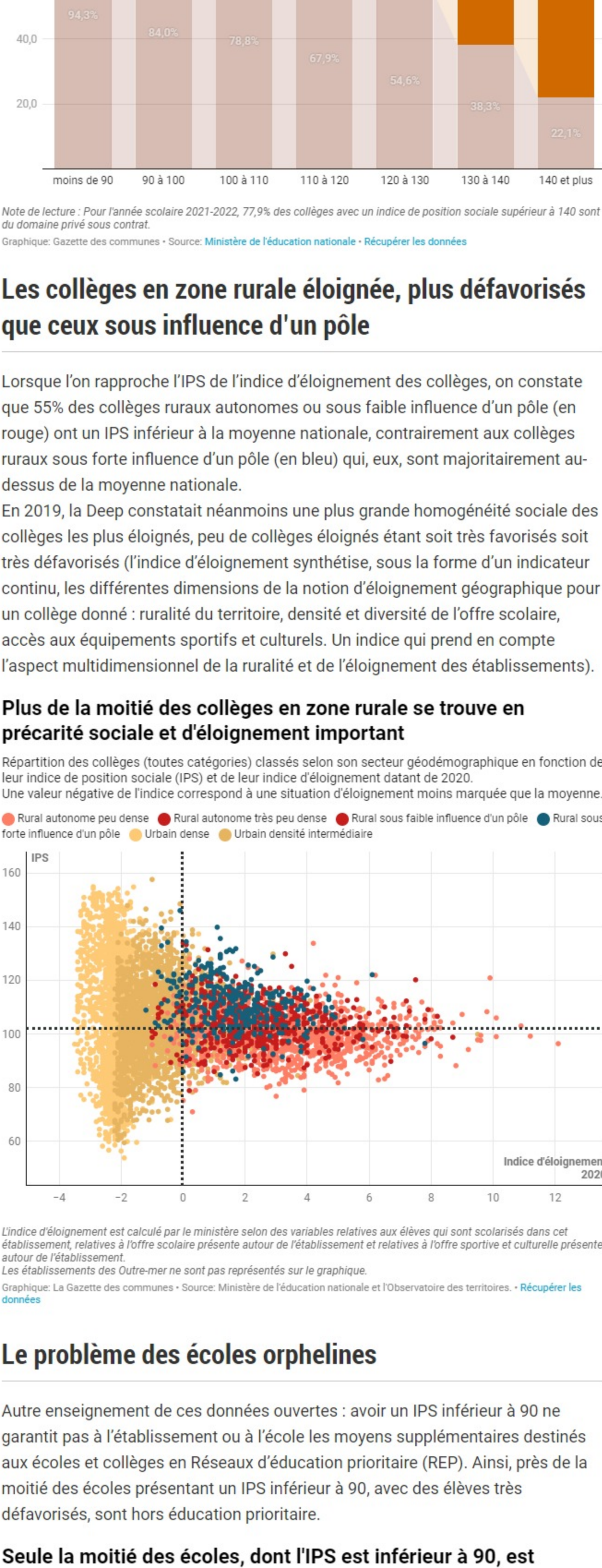
Pour les collèges, les écarts sont un peu moins marqués que pour les écoles. Au niveau national, l'IPS moyen est de **103,36** et varie de 51,3 pour le collège Gran Man Difou de Maripasoula en Guyane, à 157,6 pour le collège franco-allemand de Buc (Yvelines).

La proportion de collèges avec un IPS inférieur à 90 est à peu près équivalente à celle des écoles (19,3%). Là aussi, les collèges situés sur les territoires qui concentrent les difficultés manquent de mixité sociale.

## Dans quels départements, la proportion de collèges avec un IPS inférieur à 90 est-elle la plus importante ?

Représentation cartographique des collèges, sans distinction entre établissements publics ou privés sous contrat, de France Métropolitaine avec **un indice de position sociale inférieur à 90**.

Note de lecture : Dans les Bouches-du-Rhône, 29,5% des établissements (56 collèges) ont un IPS inférieur à 90.



En Seine-Saint-Denis, et dans les départements du nord de la France, la concentration des collèges avec un IPS de moins de 90 est très importante (57,6% en Seine-Saint-Denis, 42% dans l'Aisne et le Pas-de-Calais, 38% dans le Nord, 36% dans la Somme).

Les collèges sont, en proportion, près de deux fois plus nombreux que les écoles à afficher un IPS supérieur à 140 (2,2%). Les Hauts-de-Seine détient le record, avec 23,1% de collèges très favorisés, talonnés par Paris (20,8%), puis par les Yvelines (18,8%). Dans les autres départements, la proportion de collèges très favorisés ne dépasse pas 5%.

Dans les villes de l'est de la Seine-Saint-Denis, plus de 90% des écoles ont un IPS inférieur à 90, le reflet de la ségrégation spatiale, davantage que de la ségrégation scolaire.

## Proportion des écoles avec un IPS inférieur à 90 en Seine-Saint-Denis

Représentation cartographique des écoles, sans distinction entre établissements publics ou privés sous contrat, des communes de Seine-Saint-Denis avec **un indice de position sociale inférieur à 90**.

Note de lecture : À Drancy, 85,7% des établissements (18 écoles) ont un IPS inférieur à 90.



## Le privé concentre les familles favorisées

Contrairement à ce qu'affirment les représentants de l'enseignement privé catholique, qui s'insurgent régulièrement contre le "cliché de l'établissement élitiste" les écoles et collèges privés sous contrat concentrent bel et bien les familles les plus aisées, et contribuent à la ségrégation scolaire.

Dans les écoles comme dans les collèges, plus l'IPS est haut, plus la part du privé sous contrat est importante. Alors que l'on compte 14,1% d'écoles privées sous contrat, elles ne constituent que 3,2% des écoles ayant un IPS inférieur à 90 mais 60,3% des écoles avec un IPS supérieur à 140.

Ainsi, à Paris, 78% des écoles privées sous contrat ont un IPS supérieur à 130, quand cela ne concerne que 40% des écoles publiques.

## Plus l'indice de position sociale est haut, plus la part d'écoles publiques diminue

Répartition du nombre d'écoles privées sous contrat et publiques en fonction de leur IPS sur l'année scolaire 2021-2022.



De même, on compte 23,8% de collèges privés sous contrat, mais ces derniers ne représentent que 5,7% des collèges ayant un IPS inférieur à 90, contre 77,9% des collèges très favorisés (avec un IPS supérieur à 140).

Des éléments qui corroborent une [récente étude de la Depp](#) qui indiquait qu'en 2021, le secteur privé sous contrat accueillait deux fois plus d'élèves socialement très défavorisés que le secteur public (40,1% contre 19,5%), et deux fois moins d'élèves défavorisés (18,3% contre 42,6%).

## Plus l'indice de position sociale est haut, plus la part des collèges privés sous contrat est importante

Proportion du nombre des collèges privés sous contrat et publics en fonction de leur IPS sur l'année scolaire 2021-2022.



## Les collèges en zone rurale éloignée, plus défavorisés que ceux sous influence d'un pôle

Lorsque l'on rapproche l'IPS de l'indice d'éloignement des collèges, on constate que 55% des collèges ruraux autonomes ou sous faible influence d'un pôle (en rouge) ont un IPS inférieur à la moyenne nationale, contrairement aux collèges ruraux sous forte influence d'un pôle (en bleu) qui, eux, sont majoritairement au-dessus de la moyenne nationale.

En 2019, la Deep constatait néanmoins une plus grande homogénéité sociale des collèges les plus éloignés, peu de collèges éloignés étant soit très favorisés soit très défavorisés (l'indice d'éloignement synthétise, sous la forme d'un indicateur continu, les différentes dimensions de la notion d'éloignement géographique pour un collège donné : ruralité du territoire, densité et diversité de l'offre scolaire, accès aux équipements sportifs et culturels. Un indice qui prend en compte l'aspect multidimensionnel de la ruralité et de l'éloignement des établissements).

## Plus de la moitié des collèges en zone rurale se trouve en précarité sociale et d'éloignement important

Répartition des collèges (toutes catégories) classés selon son secteur géodémographique en fonction de leur indice de position sociale (IPS) et de leur indice d'éloignement datant de 2020.

Une valeur négative de l'indice correspond à une situation d'éloignement moins marquée que la moyenne.



L'indice d'éloignement est calculé par le ministère selon des variables relatives aux élèves qui sont scolarisés dans cet établissement, relatives à l'offre scolaire présente autour de l'établissement et relatives à l'offre sportive et culturelle présente autour de l'établissement.

Les établissements des Outre-mer ne sont pas représentés sur le graphique.

Données: La Gazette des communes • Source: [Ministère de l'éducation nationale](#) et l'Observatoire des territoires. • [Récupérer les données](#)

## Le problème des écoles orphelines

Autre enseignement de ces données ouvertes : avoir un IPS inférieur à 90 ne garantit pas à l'établissement ou à l'école les moyens supplémentaires destinés aux écoles et collèges en Réseaux d'éducation prioritaire (REP). Ainsi, près de la moitié des écoles présentant un IPS inférieur à 90, avec des élèves très défavorisés, sont hors éducation prioritaire.

## Seule la moitié des écoles, dont l'IPS est inférieur à 90, est classée en réseaux d'éducation prioritaire

Répartition du nombre d'écoles publiques fonction de son IPS sur l'année scolaire 2021-2022 et selon sa classification, ou non, en zone d'éducation prioritaire.

Note de lecture : 49,41% des écoles avec un IPS inférieur à 90 n'appartiennent pas aux réseaux d'éducation prioritaire.



Une situation moins prononcée pour les collèges, puisque seuls 27,5% des plus défavorisés sont hors REP. Un problème que les [Contrats locaux d'accompagnement \(CLA\)](#) sont censés corriger.

Expérimentés depuis la rentrée 2021 dans les académies d'Aix-Marseille, Lille et Nantes, ils ont vocation à remplacer les REP afin de permettre une plus grande progressivité dans l'allocation des moyens des écoles et établissements défavorisés, et d'éviter qu'un si grand nombre en soient exclus.

## Moins d'un tiers des collèges en grande précarité sociale ne font pas partie des réseaux d'éducation prioritaire

Répartition du nombre de collèges publics fonction de son IPS sur l'année scolaire 2021-2022 et de selon sa classification, ou non, en zone d'éducation prioritaire.

Note de lecture : 27,53% des collèges avec un IPS inférieur à 90 n'appartiennent pas aux réseaux d'éducation prioritaire.



## THÈMES ABORDÉS

- Education
- Egalité des chances
- Open data

## Notes

Note 01 - Alexandre Léchenet, alors journaliste à La Gazette a lancé une requête auprès de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) puis un recours auprès du tribunal administratif. - [Retour au texte](#)

Note 02 - Les écoles maternelles sont exclues du champ de l'IPS. - [Retour au texte](#)